



Signalement Note d'information préoccupante

Ce document est destiné à conserver une trace officielle. Il doit être :

- lisible et citer les faits avec précision
- rédigé le plus tôt possible après l'incident ou le signalement
- conservé dans un endroit sûr et rester confidentiel.
- transmis au responsable de l'activité pastorale ou éducative (association, mouvement, paroisse, établissement...) et à :

<p>Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes CRIP Direction de la Prévention et de la Protection des Enfants Cellule de recueil des informations préoccupantes Tour MALTE - Boulevard de France 91012 Évry-Courcouronnes cedex</p> <p>Tél. 0160913108 crip@cd-essonne.fr</p>	<p>En cas de faits susceptibles d'être qualifiés pénalement transmettre votre écrit à l'attention du Procureur de la République Palais de justice - Tribunal judiciaire 9 rue des Mazières 91012 Évry-Courcouronnes</p> <p>Tél. 01 60 76 78 00 Fax 01 60 76 80 25</p> <p>Attention : Copie du signalement obligatoire à la CRIP</p>
--	--

Adulte informé :

Nom et prénom de l'adulte à qui le mineur s'est confié :
Qualité de l'adulte à qui le mineur s'est confié :
Nom de l'association, mouvement, paroisse, établissement ... :

Mineur ou personne vulnérable concerné :

Nom, prénom du mineur, ou de la personne vulnérable concerné :
Adresse du mineur, ou de la personne vulnérable concerné :
Date de naissance du mineur, ou de la personne vulnérable concerné :

Les faits :

Lieu précis :
La nature des inquiétudes, allégations ou du signalement :

Un rapport exact des paroles du mineur, ou de la personne vulnérable concerné en utilisant les mots qu'il a employés :

.....
.....
.....

Auteur présumé :

Nom, prénom :

Date :

Signature de l'auteur de la note d'information :